



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 255/2025

A LA SOCIETE RESEAUX MAV COM SAS

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la fourniture de l'infrastructure téléphonique, conclu avec la SCPT, pour un montant total hors taxe de dollars américains dix-sept mille deux cent trente-deux, septante six centimes (USD 17 232,76) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cent vingt, soixante trois centimes (USD 120,63), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 29/10/2025

Directeur Administratif et Financier



Me. Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général